

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0252 Séance du Conseil : 15 NOVEMBRE 2024
COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPCI DE L'OFFICE DE TOURISME PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE – MODIFICATION DU COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ACTIVITÉS SOCIOPROFESSIONNELLES OU MEMBRES QUALIFIÉS	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 15 novembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 novembre 2024, à l'Espace Jean Latrobe – Salle Carignan - situé Rue du Château à Ortaffa (66560), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, José BELTRA, Samuel MOLLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Frédérique MARESCASSIER.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Philippe RIUS, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Antoine PARRA, Jean-Michel SOLE donne procuration à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Guy VINOT, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Laëtitia COPPEE donne procuration à Christian NAUTE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Yves BLIN donne procuration à Grégory MARTY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT donne procuration à Samuel MOLLI, Christian NIFOSI donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Isabelle MORESCHI.

Étaient absents :

Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Francis BERTHELIER.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 14

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241115-DL2024-0252-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Il est rappelé que les membres du Comité de Direction sont nommés pour la durée du mandat par le Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire lors de sa séance du 31 juillet 2020 a fixé la composition du Comité de Direction à 12 membres issus du Conseil communautaire et 11 membres représentant des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés, conformément à l'article 5 des statuts.

Dans ces conditions il est précisé que le Comité de Direction est composé comme suit :

- 12 membres issus du Conseil communautaire :
12 titulaires et 12 suppléants à raison d'1 délégué communautaire par commune.
- 11 membres représentant des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés
 - 1 représentant de l'Hôtellerie/restauration
 - 1 représentant de l'Hôtellerie de Plein Air
 - 1 représentant des Chambres d'hôtes
 - 1 représentant des Locations meublées
 - 1 représentant du Patrimoine
 - 1 représentant de l'Artisanat d'Art
 - 1 représentant des Productions Locales
 - 1 représentant des Activités de Découverte
 - 1 représentant des Activités Marines
 - 1 représentant des activités de Pleine Nature
 - 1 Membre Qualifié institutionnel

Suite à la démission de certains membres du collège des représentants des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés, il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

Aussi, il est proposé de remplacer Madame GREMION qui a quitté ses fonctions de Directrice de l'ESAT par son remplaçant M. Cyril CASTEL en représentant Artisan d'art ;

Suite à la démission de Didier VOITURON, représentant Activités de pleine nature, il est proposé de le remplacer par Jean Louis CATALA, représentant de la RISK,

Suite à la démission de Manuel VINCENT, représentant meublés/hébergements collectifs, il est proposé de le remplacer par Romain TEBoul, hébergement meublé,

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à approuver les modifications telles qu'énoncées ci-dessus.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la liste des membres du collège des représentants des activités socioprofessionnelles ou membres qualifiés du comité de direction telle que présentée ci-dessous.

Collège des représentants des activités, professions, membres qualifiés et organismes intéressés au tourisme dans le territoire communautaire (11 titulaires et 11 suppléants)

REPRÉSENTANTS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Hôtellerie, Restauration	Xavier MAHAUX Hôtel Le Cèdre - Port-Vendres	Mathieu LEGER Hôtel Cara Sol - Elne
Hôtellerie de Plein Air	Sébastien GIL Camping Le Haras - Palau-del-Vidre	Fabrice LALOUX Camping Famagis L'Oasis Saint-Génis-des-Fontaines
Chambres d'hôtes	Pierre ORTAL Le Clos des Aspres - Ortaffa	Laurence WATTIER L'Orangerie - Elne
Meublés, accueil de groupe	Romain TEBoul Domaine Castell de blés - Saint-Génis-des-Fontaines	Régis CAREL La Voile d'Or - Port-Vendres
Patrimoine	Jean-Claude LECLERC Association Patrimoine - Laroque-des-Albères	Monique MASGRAU Association ASVAC - Saint-Génis-des-Fontaines
Productions locales	Johann MUNOZ Brasserie La Canya - Saint-André	Jérôme CANOVAS Viticulteur - Cerbère
Artisanat d'Art	François BRILLIARD Verrier - Saint-André	Cyril CASTEL ESAT - Sorède
Activités Découverte	Hubert LEVAUFRE Ferme découverte - Saint-André	Alain BRUNO Tropique du Papillon - Elne
Activités Marines	Gilles LESCURE GS3PO Plongée - Cerbère	Hervé MAGNIN Parc Naturel Marin
Activités Pleine Nature	Jean-Louis CATALA Membre de la RISK	Grégory LENGRAND Vermeille Kayak - Cerbère
Membres Qualifiés	Rémy VERNIER ADT des P-O	Olivier HABERMARCHER CCI des P-O

Résultat du vote :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 22/11/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.